

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 JUILLET 2016**

Présents : Monsieur Patrick LECAPLAIN Maire,
Mmes : ANDRES, ASSELINE, CHAVENEAU, DE SMET, DEVASSY, DORÉ,
DURAND, FERY, HOCHET, RAINE, SANNIER, VIDEAU.
Mrs : BALU, BOUFFARD, DROU, DUTHILLEUL, GUIOC, LE BLASTIER,
LEMARIÉ, RICHET.

Absents excusés:

Mme MUSET-TARDIF (pouvoir à B. RAINE)
Mr COLOMBE (pouvoir à P. LECAPLAIN)
Mr FOUCAULT (pouvoir à J.L. DROU)
Mr LESUEUR (pouvoir à D. LE BLASTIER)
Mr SAINT-MARTIN (pouvoir à S. HOCHET)
Mr HENGBART

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Delphine CHAVENEAU est désignée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 30/05/2016

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE : AVIS SUR LE PROJET DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA RÉGION DE CAEN (RESEAU)

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint en charge de l'environnement, indique qu'il ne s'agit pas de modifier le périmètre de RESEAU mais d'étendre sa compétence au 1^{er} janvier 2017 à la distribution d'eau potable, attribuée à l'ensemble des communes présentes dans la future communauté urbaine étendu aux syndicats situés en partie dans celle-ci, ce qui entraînera une dissolution des syndicats existants. Ultérieurement RESEAU modifiera ses statuts, les communes devront se prononcer de nouveau.

Daniel LE BLASTIER indique à Jean LEMARIÉ que le syndicat de Louvigny est dissous, son actif et son passif sont donc transférés à RESEAU, il est envisagé de créer des comités territoriaux de l'eau, afin d'avoir des avis de proximité.

Daniel LE BLASTIER confirme à Maud VIDEAU qu'il y aura une incidence sur le prix de l'eau qui devient unique, une étude a calculé une moyenne des tarifs sur l'ensemble du périmètre, lissée sur 5 ans, qui représentera une baisse pour les abonnés Brettevillais.

Accord à l'unanimité

III – AFFAIRES FINANCIÈRES

A- Décision modificative N°1

Patrick LECAPLAIN précise qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative n°1, afin de régulariser des écritures d'investissement. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la DM n° 1, équilibrée en investissement.

Adopté à l'unanimité

B- Adhésion au groupement de commande de Caen la mer

Patrick LECAPLAIN informe qu'afin d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique et de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre la ville de Caen, Caen la mer et Bretteville sur Odon, pour procéder à des opérations de vérification et de maintenance réglementaire et fonctionnelle des installations et équipements, pour la maintenance des portes sectionnelles, rideaux métalliques, barrières levantes et portes piétonnes automatiques, la maintenance des alarmes anti-intrusion et détection incendie et la vérification périodique des installations techniques dans les bâtiments.

La communauté d'agglomération sera désignée coordonnateur du groupement. Chaque membre se chargera de l'exécution des marchés qui le concernent.

Adopté à l'unanimité

C- Demande de subvention auprès de Conseil Départemental

Patrick LECAPLAIN expose que la commune de Bretteville sur Odon a présenté au Département, le projet de déplacement du parking du parc de l'Odon.

Dans le cadre du plan vélo départemental, la liaison Caen-Verson est fléchée comme entrée d'agglomération à sécuriser. En effet, la piste cyclable traverse le parking, les vélos circulent au travers des voitures. De plus, de nombreux véhicules se stationnent sur la piste cyclable, il nous apparaît opportun de déplacer le parking.

A ce titre, il est possible de solliciter une subvention départementale. Ce projet permettra de créer une continuité cyclable sécurisée et déconnectée de ce parking, sous réserve que la commune acte le tracé définitif de cette liaison cyclable Caen-Verson.

Laurent BALU demande ce que devient le groupe de travail mis en place l'an dernier qui étudiait les évolutions possibles de la circulation des vélos dans la Commune.

Jean-Louis DROU précise que le sujet n'est pas abandonné mais d'autres sujets ont nécessité d'être traités en priorité, comme la route de Bretagne, du fait de l'imminence du passage en communauté urbaine. Il faudra également traiter les problèmes de pistes cyclables en direction de Carpiquet (*ZAC de la Maslière...*).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à engager le projet validant le tracé de la liaison cyclable et à solliciter l'aide départementale.

Adopté à l'unanimité

IV – TRAVAUX : AUTORISATION DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR LE SDEC

Jean-Louis DROU, Maire-Adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme indique que la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » incite les collectivités à lutter contre la pollution lumineuse. L'éclairage public représente en moyenne 48% des consommations d'électricité des communes, 30% de la consommation totale à Bretteville. Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire de prévoir un programme en efficacité énergétique de l'éclairage public, pour cela il faut, entre autre, remplacer les foyers types « boules » très énergivores. De plus, les lampes à vapeur de mercure utilisées pour ces lampadaires sont interdites à la vente depuis 2015.

Le SDEC propose de réaliser ce programme dont le montant total est de 410 614 € HT, 293 557 € sont à la charge de la commune. Les travaux seront étalés sur 5 ans et financés par un fond de concours annuel de 60 000 € moyen, montant prévu au budget d'investissement 2016.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour la réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité

Jean LEMARIÉ rapporte quelques inquiétudes d'habitants concernant des incivilités dans la commune la semaine dernière, y-a-t-il un lien avec l'extinction de l'éclairage public la nuit ?

Patrick LECAPLAIN indique, après information auprès de la Police, que les mêmes incivilités ont eu lieu sur Caen dans des quartiers éclairés, elles auraient lieu plutôt vers 5 h du matin (*au lever du jour*) et ce sont des groupes très organisés. Ce sujet sera revu avec les maires de l'agglomération pour vérifier si l'extinction de l'éclairage favorise le vandalisme. La commune va progressivement s'équiper en éclairage par leds, ce qui permettrait de laisser une lueur.

V – URBANISME : LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR « LE TRIANGLE DES CRÊTES »

Jean-Louis DROU rappelle que le Conseil Municipal du 25 avril dernier a validé le principe de l'intérêt général du projet d'aménagement du quartier « triangle des Crêtes », et a donné son accord pour engager une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU. Le dossier a été étudié en commission urbanisme.

La commune a concerté les habitants (*lors de réunions*), les associations locales et a mis le projet à disposition des Brettevillais. Les remarques de chacun ont été prises en compte et quelques points rectifiés. Il s'agit maintenant de mettre à jour les documents et les plans, de désigner un commissaire enquêteur pour une enquête publique en octobre et une validation de son rapport par le Conseil Municipal en décembre.

Serge BOUFFARD et Jean LEMARIÉ précisent que la minorité est favorable à ce projet et reconnaît les contraintes des calendriers mais ce dossier est aussi important que celui de la Maslière et la commune doit être vigilante et bien l'encadrer. Ils indiquent qu'il y a quelques problèmes architecturaux avec un manque de clarté de l'entrée de ville, de plus les futurs habitants de la Maslière n'étant pas informés de ce projet lors de l'achat de leur terrain peuvent ressentir un impact négatif à la vue des immeubles.

Patrick LECAPLAIN indique que lorsque la ZAC de la Maslière a été lancée, le projet des Crêtes n'était pas prévu mais effectivement l'architecture du nouveau projet devra s'intégrer dans l'existant. En ce qui concerne les futurs habitants de la Maslière leur requête va être prise en compte et les emplacements des immeubles revus, Jean-Louis DROU indique avoir demandé à l'aménageur de prévoir les immeubles en fond de parcelle et la zone pavillonnaire en bord de route (*face à la Maslière*).

Accord à l'unanimité.

VI – AFFAIRES SCOLAIRES : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Elisabeth DURAND, Maire Adjoint en charge des affaires scolaires, informe que la commission des affaires scolaires s'est réunie le 28 juin dernier pour modifier quelques peu le règlement intérieur du restaurant scolaire, notamment au niveau de la prise en charge des PAI (*Projet d'Accueil Individualisé*) complexes uniquement (*c'est-à-dire des allergies croisées*), un tarif spécial sera appliqué.

D'autre part, Il n'y aura pas d'augmentation des tarifs à la rentrée scolaire.

Adopté à l'unanimité

Elisabeth DURAND profite de son intervention pour informer des effectifs pour la rentrée 2016/2017. A ce jour, à l'école maternelle 100 élèves d'inscrits (*106 en 2005*) et pour l'école élémentaire 168 (*162 en 2015*). Il y a de nouveaux enseignants en élémentaire et maternelle dont une nouvelle directrice en élémentaire. Au collège Jean Moulin, 500 élèves inscrits (*467 en 2015*).

Patrick LECAPLAIN informe de la modification du tableau des effectifs comme suit :

- ↪ Fermeture d'un poste d'Adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet au 01/06/2016
- ↪ Création de deux postes d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet au 01/09/2016

VIII – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

➤ **Maud VIDEAU, Maire-Adjoint en charge de la jeunesse** informe :

- ✓ sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), le groupe de travail PEDT a dressé le bilan de l'année :
 - 1) Organisation des temps scolaires : le bilan est favorable, la modification des horaires à l'école élémentaire (*TAP en fin de journée et non plus le midi*) est positive, les enseignants sont satisfaits, les enfants ont retrouvé leur identité d'élèves sur le temps scolaire. Les parents continuent de penser que la coupure du mercredi était nécessaire, les enfants sont fatigués. Présence importante des enfants (91%) malgré l'horaire des TAP en fin de journée. Maintien de la gratuité des TAP.
 - 2) Activités et évaluation des activités : bilan favorable également, les activités sont variées et riches.
 - 3) Perspectives 2016/2017 : tous les documents pour la rentrée ont été distribués aux parents, pas de modification des équipes, ni des horaires, le travail se fait dans la continuité.

Laurent BALU demande s'il y a la possibilité qu'un organisme extérieur puisse évaluer les actions, afin de maintenir la qualité des prestations.

Maud VIDEAU indique que les TAP déclarés sont suivis par la Direction de la jeunesse et sports en tant que conseil et accompagnant, le fait d'être en TAP déclarés contraint des bilans réguliers.

- ✓ Sur le bilan du groupe de travail « Centre socioculturel » :

La dernière réunion a permis de définir 3 priorités, mais en attendant de données complémentaires ce dossier ne sera présenté qu'en septembre. La démarche du groupe de travail consiste à effectuer des visites des différents centres socio de la région, à analyser des données statistiques pour permettre d'élaborer les pistes.

A la rentrée, le centre fonctionnera en point d'accueil, comme actuellement. Il s'agira ensuite de rechercher des financements pour définir s'il est possible de réaliser et concrétiser les priorités.

Jean LEMARIÉ valide ces actions et souligne le bon esprit positif du groupe de travail.

- **Jacky GUIOC, Conseiller Municipal délégué**, donne des précisions, à la demande de Jean LEMARIÉ, sur les changements au sein de l'AGACSB0, 3 parents ont démissionné, (*certaines remettent en cause les statuts de l'association et estiment que les élus présents dans l'association n'ont pas la légitimité d'y être mais ont voté, malgré tout, toutes les décisions du conseil d'administration*). Il indique que l'association change de nom et devient « Animation Jeunesse de Bretteville sur Odon ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.